

Saint-Côme

La municipalité de Saint-Côme se trouve à proximité de nombreux parcs comme le parc national du Mont-Tremblant et le parc régional de la Chute-à-Bull. Les perspectives de développement de la municipalité se profilent principalement dans le corridor de la rivière L'Assomption (MRC de Matawinie, 2018). À cet effet, la variation projetée 2020-2041 de l'ISQ (2021) prévoit une croissance de la population de +13,7 % dans l'ensemble de la municipalité.

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie d'environ 1 398 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 13 % (187 ha) de la superficie totale (carte 4.8). L'objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de moins de 1 ha de milieux humides.

Périmètre d'urbanisation

Pour réaliser l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Côme, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.8 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d'intérêt.

Les projets de développement en cours et à venir n'ont pas été précisés par la municipalité, mais un plan des terrains vacants constructibles réalisé en 2020 par la municipalité et la MRC de Matawinie était disponible pour consultation. Les ZFPD ont été ajustées en cohérence avec ce plan (carte 4.8).

Aussi, plusieurs milieux humides sont compris dans le PU de Saint-Côme. Ces milieux sont au nombre de neuf et sont de tous les types (marais, marécage, eau peu profonde, tourbière ouverte, tourbière boisée). Ces neuf milieux se trouvent surtout dans la moitié nord-est du PU de Saint-Côme (carte 4.8). Ils sont généralement situés en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. Le lac Raymond et le Petit lac Poirier regroupent d'ailleurs un marais, une tourbière ouverte et un marécage arborescent. Tous ces milieux humides ont une priorité 1 de conservation selon le diagnostic (Groupe DDM, 2021b), sauf un petit étang d'eau peu profonde de priorité 2 en rive d'un petit lac. Pour quelques-uns d'entre eux, la priorité 1 est justifiée parce qu'ils régularisent le niveau d'eau lors des crues et des sécheresses et qu'ils sont situés près de zones vulnérables aux inondations. Pour d'autres, la priorité 1 est obtenue parce qu'ils se situent à proximité d'une aire de confinement du cerf de Virginie identifiée au SADR. À cet effet, les principaux enjeux observés dans les UGA concernées (UGA18 et 23) sont : la connectivité des habitats, la libre circulation du poisson, la qualité de l'eau et la régularisation du niveau de l'eau pour réduire l'impact des inondations en zones habitées.

Comme la plupart des milieux humides se retrouvent en rive de cours d'eau, ils sont protégés par la bande riveraine et le littoral. Il semble aussi possible de restaurer un milieu humide riverain ainsi que le lit naturel d'un cours d'eau (complètement au nord du périmètre d'urbanisation) qui se trouvent à proximité d'une nouvelle rue et qui semblent perturbés par celle-ci, selon les images satellites.

Tableau 4.8 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Côme

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	54
Nombre de milieux humides dans ces zones	8
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	4
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	7
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	50
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	4
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	4



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

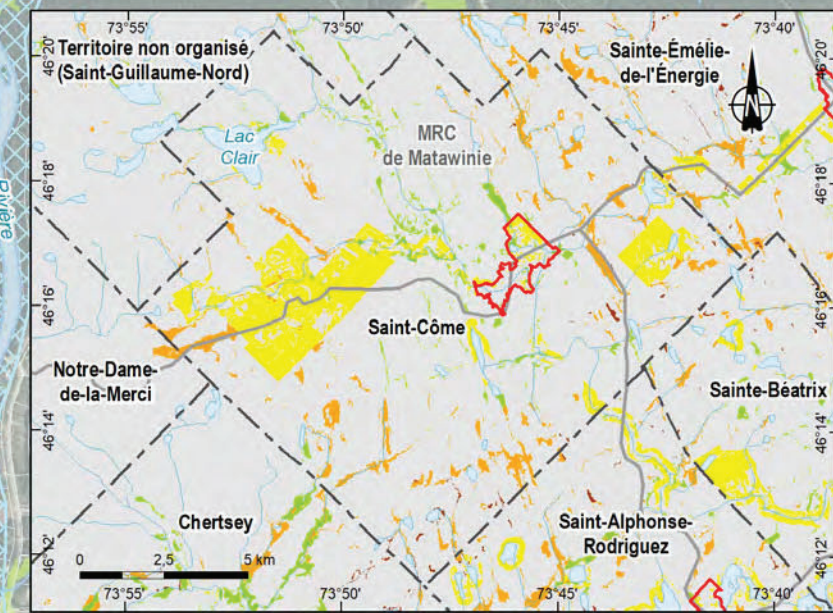
À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones
à fort potentiel de développement du périmètre
d'urbanisation de Saint-Côme

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021
Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-8_dd_SaintCôme_engagement_2022-04-08.mxd

